

COMMUNE ALMONT LES JUNIES

**PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 01 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 20h30,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la présidence de Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. MALASSENET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole - M. LAQUERBE Olivier

Absents ou Excusés : M. RAYNAL Patrick

Date de la convocation : 19/03/2025

Monsieur M. LAQUERBE Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Liste des délibérations

- Vote compte financier unique 2024
- Délibération affectation du résultat 2024
- Vote budget primitif 2025
- Vote des taxes directes locales 2025
- Création budget annexe « Lotissement des Planes »
- Acquisition du terrain d'emprise du lotissement par le Budget Principal
- Avance du BP au Budget Annexe Lotissement
- Emprunt contracté pour projets Cœur de village et Lotissement

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10/02/2025

Le procès-verbal du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) VOTE du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Chaque conseiller municipal a reçu le CFU qui se substitue au compte administratif de la commune et au compte de gestion de la trésorerie. Les comptes sont arrêtés comme suit :

<u>Budget Commune</u> :	<i>Section de fonctionnement</i>
Total recettes :	536 833.46 €
Total dépenses :	389 893.63 €
Résultat de clôture :	146 939.83 €
	<i>Section d'investissement</i>
Total recettes :	352 828.54 €
Total dépenses :	523 449.28 €
Résultat de clôture :	- 170 620.74 €

M. le Maire quitte la séance. Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le CFU 2024.

III) AFFECTATION DU RESULTAT

	Fonc.	Invest.	Total
Résultat de l'exercice	146 939.83	-170 620.74	- 23 680.91
Report excédents ou déficits antérieurs	97 422.41	213 658.46	311 080.87
Restes à réaliser	-	- 145 305.00	- 145 305.00
RESULTAT CUMULE	244 362.24	-102 267.28	142 094.96

L'affectation du résultat 2024 est voté à l'unanimité.

IV) VOTE BUDGET COMMUNE

Le budget est voté par chapitre.

La proposition donnée aux conseillers sera modifiée s'il y a lieu, après vote des taux et ajustement des crédits de la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 667 131.98 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 238 087.74 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 426 266.95 €

TOTAL vote budget 2 093 398.93 €

Le budget principal est voté à l'unanimité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

V) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire propose de voter les taux de Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie et Taxe d'Habitation pour résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les taux des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

- TFB (identique à 2024) = 36.17 %
- TFNB (identique à 2024) = 109.41 %
- TH (gelée depuis 2019) = 9.54 % (uniquement résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Le produit attendu des taxes à taux voté s'élève à 190 437 €.

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles s'élève à 216 173 €.

VI) CREATION BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DES PLANES

Vu le CGCT, Vu l'instruction M57 abrégée, le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour la création du lotissement des Planes. Il précise qu'il n'a pas d'autonomie financière, qu'il sera donc provisionné par le budget principal et qu'il sera assujéti à la tva.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création au 1^{er} avril 2025 du budget annexe relatif à l'aménagement de terrains qui sera dénommé « Lotissement des Planes ».

VII) ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE DU LOTISSEMENT PAR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le terrain d'emprise du lotissement des Planes a été acquis par le budget Principal en 2024.

Vu la création du budget annexe Lotissement des Planes, le budget principal va rétrocéder à son budget annexe, la partie correspondante à la surface à bâtir au prix d'achat, soit 9 126 m² pour 42 000 €. Frais de notaire inclus.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal approuve la rétrocession de 42 000 €

- En recettes d'investissement pour le budget principal (art 024)
- En dépenses de fonctionnement pour le budget annexe (art 6015)

VIII) AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une partie du prêt souscrit au crédit agricole, inscrit au budget principal, est destiné à financer les dépenses de création du lotissement des Planes.

Dans l'attente de vente des lots, il est nécessaire de financer le budget lotissement.

Il sera financé par une avance du budget principal. Cette avance est accordée à titre gratuit pour un montant maximum de : 237 000€.

Monsieur le Maire propose que cette avance soit versée au fur et à mesure des besoins du budget annexe lotissement.

Il précise que le budget annexe lotissement remboursera le budget principal au fur et à mesure des ventes de lots.

Le conseil municipal accorde l'avance du budget principal au budget annexe. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

IX) EMPRUNT CONTRACTE POUR POJET CŒUR DE VILLAGE ET LOTISSEMENT

Le Maire expose la nécessité de contracter un emprunt pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de village et de l'aménagement du lotissement des Planes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole comme suit :

- Objet : Aménagement Cœur de village et Lotissement des Planes
- Montant : Six cent mille euros €
- Durée de l'amortissement : 15 ans, soit 180 mois.
- Taux : 3.62 % fixe
- Périodicité : mensuelle
- Type d'échéance : constante
- Frais de dossier : 1200 €

Déblocage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

X) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Rentrée scolaire - point écoles** : il est prévu 38-39 élèves à la rentrée 2025-2026. Il est demandé à nouveau de changer les PC. M. Kraeutlein dit que le switch est aussi à changer. Le filet des jeux est commandé.
- ✓ **Appel d'offres Lotissement** : la réception des offres pour travaux de voirie du lotissement se termine vendredi 25 avril à 12h. Il est demandé de réfléchir à un tarif de vente du m².
- ✓ **Voirie** : afin de réduire les dépenses habituellement prévues sur le poste voirie, il est décidé cette année d'engager en réfection totale la voirie communale depuis la Gineste jusqu'à l'embranchement d'Embrousse. Le montant s'élève HT à 48 937.50 €. Les travaux de dérasage seront effectués par Grialou Agri TP. Pour les autres voies du point à temps sera effectué.
- ✓ **Chemin depuis Ginouillac vers la RD 508** : M. Bounhol Bruno a interpellé le Maire car le chemin derrière sa maison est détérioré. Il faut prévoir des travaux de réfection.
- ✓ **Foire** : des pieux seront installés dans le terrain de Pons à l'arrière de la salle polyvalente pour attacher les bestiaux lors de la foir annuelle.
- ✓ **M. Alain MARC** vient en visite à Almont le 18 avril. Les élus disponibles sont attendus.
- ✓ **Opération cœur de village** : les matériaux choisis pour l'aménagement du cœur de village venant d'Ardèche ne sont plus disponibles. Le choix s'est porté sur une carrière en Espagne car ils sont similaires et disponibles. Début travaux 07 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président

Le Secrétaire de séance